



Département
des Landes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250409-DGAA_PAT_25_02-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 25/02

ARRETE
PORANT DESIGNATION DE
Mme AGATHE BOURRETERE, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 30 AVRIL 2025

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2025-93 en date du 2 avril 2025 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial par l'adjonction de deux magasins à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 253,10 m² et JMT d'une surface de vente de 485,40 m² sur la commune d'AIRE SUR L'ADOUR ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Mme Agathe BOURRETERE, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 30 avril 2025 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2025-93 du 2 avril 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 9 avril 2025.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental